



Mémoire prébudgétaire

adressé au

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

par

l'Union internationale des peintres et métiers connexes

Juillet 2014

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

L'UIPMC représente plus de 160 000 hommes et femmes du Canada et des États-Unis qui travaillent dans les métiers de finition. Nos membres collaborent à pratiquement chaque projet de construction et d'infrastructure majeure en Amérique du Nord. Nous sommes convaincus de la valeur de la collaboration avec les entreprises qui se livrent à la construction d'infrastructures privées et PPP. Selon notre expérience, l'établissement de partenariats avec des entrepreneurs crée des emplois utiles et bien rémunérés pour nos membres tout en permettant par la même occasion à l'économie du Canada de prendre de l'expansion et de prospérer.

Ce mémoire traite de deux des six thèmes dont le Comité des finances a jugé qu'ils présentaient de l'intérêt :

a) Sécurité et prospérité des collectivités – soutien des infrastructures

Le gouvernement du Canada a pris un sérieux engagement à l'égard des infrastructures publiques dans le nouveau Plan Chantiers Canada. Tandis que les législateurs décident des projets qui seront lancés, l'UIPMC recommande que l'on prête une attention toute particulière à la gestion des biens. L'incorporation de mesures qui prolongent la vie utile d'infrastructures publiques coûteuses témoigne d'une planification intelligente et d'une gestion financière prudente. Lorsqu'il s'agit de projets où l'acier et le béton sont les principaux matériaux de construction, il faut alors faire tout particulièrement attention au grand coupable de la dégradation des infrastructures – la corrosion. Une étude fondée sur des données datant de 2003 révèle que les coûts de la corrosion pour l'économie canadienne se chiffrent à 23,6 milliards de dollars. On estime que les coûts indirects portent le total des montants annuels à 552 milliards de dollars aux États-Unis et à 46,4 milliards de dollars au Canada.

Cinquante pour cent des coûts de corrosion peuvent être évités. En outre, les méthodes de gestion de la corrosion devraient permettre d'économiser entre 25 et 30 % des coûts annuels totaux de la corrosion. À cette fin, l'UIPMC s'emploie à introduire un nouveau certificat de métier spécialisé au Canada, celui de Spécialiste de l'application des revêtements (SAR). Un spécialiste de l'application des revêtements se spécialisera dans l'atténuation de la corrosion de l'acier et du béton utilisé par exemple dans les ponts, les pipelines, les équipements de services publics et les navires.

Compte tenu des économies importantes qui peuvent résulter de l'adoption de mesures visant à réduire les coûts élevés de la corrosion, l'UIPMC est d'avis que le gouvernement du Canada doit imposer comme condition du financement des futures infrastructures la prise de mesures visant à gérer prudemment les biens publics de manière à en prolonger la vie utile.

b) Optimiser le nombre d'emplois pour les Canadiens

Le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs mesures dans des budgets antérieurs afin de favoriser les programmes d'apprentissage, notamment la Subvention incitative aux apprentis, la Déduction pour outillage des gens de métier, le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis et le Prêt canadien aux apprentis. En dépit de cet appui indéfectible, d'importants problèmes continuent de survenir : la faiblesse du taux d'achèvement des programmes d'apprenti, le manque de participation des employeurs, le manque d'uniformité entre les programmes d'apprentissage provinciaux et territoriaux et, dans certaines provinces, le ratio élevé compagnon-apprenti.

C'est pourquoi l'UIPMC recommande au Comité de songer à d'autres mesures visant à apaiser ces préoccupations de manière à atteindre les objectifs du gouvernement en matière d'intérêt public pour la

formation et à créer un plus grand nombre d'emplois, en augmentant les investissements et en assurant la croissance économique de l'ensemble du Canada.

INTRODUCTION

L'Union internationale des peintres et métiers connexes (« UIPMC ») a l'honneur de présenter ses points de vue sur la politique économique et fiscale du Canada au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (le « Comité ») tandis que celui-ci entame ses consultations publiques prébudgétaires annuelles. C'est la première fois que le Comité sollicite notre point de vue.

QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

L'UIPMC représente plus de 160 000 hommes et femmes du Canada et des États-Unis qui travaillent dans les métiers de finition, ce qui englobe les peintres industriels et commerciaux, les spécialistes de l'application des revêtements extérieurs et intérieurs, les finisseurs de cloisons sèches, les spécialistes des affiches et des panneaux signalétiques, les décapeurs, les ignifugeurs, les désamianteurs et techniciens des substances dangereuses, et enfin les vitriers. Nos membres participent à pratiquement chaque projet de construction et d'infrastructure majeure en Amérique du Nord. Nous sommes convaincus de la valeur d'une collaboration avec les entreprises qui se livrent à la construction d'infrastructures privées et PPP. L'UIPMC compte plus de 7 000 entrepreneurs comme partenaires. Selon notre expérience, l'établissement de partenariats avec des entrepreneurs crée des emplois utiles et bien rémunérés pour nos membres tout en assurant l'expansion et la prospérité de l'économie du Canada.

Toutes les carrières dans les métiers de finition débutent par un apprentissage. Mais la formation de nos membres ne prend pas fin à ce stade. Nous sommes fiers d'offrir des installations de pointe pour la formation des apprentis, la mise à niveau des compétences et la formation en matière de santé et de sécurité. L'UIPMC compte 87 centres de formation en Amérique du Nord, dont huit (8) se trouvent au Canada et offrent 160 000 pieds carrés de locaux pour que nos membres canadiens puissent affûter leurs compétences. Nous avons établi des partenariats avec le Centre des techniques de finition industrielle de l'Ontario, le Centre de formation sur les systèmes de finition intérieure et le Finishing Trades Institute of British Columbia, pour être sûrs que nos membres reçoivent une excellente formation et se prévalent des possibilités d'aiguiser leurs compétences.

RECOMMANDATIONS

Le Comité a demandé que les mémoires soient axés sur les six principaux thèmes exposés dans son communiqué de presse du 6 juin 2014. Notre mémoire porte sur deux de ces six thèmes : a) « Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures »; et b) « Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens ».

1) Sécurité et prospérité des collectivités – soutien des infrastructures

Nous reconnaissons le profond engagement pris par le gouvernement du Canada à l'égard des infrastructures publiques depuis l'annonce dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013 du nouveau Plan Chantiers Canada. L'investissement de plus de 47 milliards de dollars de nouveaux crédits fédéraux sur 10 ans confère prévisibilité et souplesse à tous les ordres de gouvernement pour qu'ils puissent planifier et réaliser les grands projets d'infrastructure dont le pays a besoin.

Tandis que les législateurs décident des projets d'infrastructure qui seront lancés au cours des années à venir, l'UIPMC recommande de prêter une attention toute particulière à la gestion des biens. L'incorporation de mesures qui prolongent la vie utile d'infrastructures publiques coûteuses témoigne d'une planification intelligente et d'une gestion financière prudente. Lorsqu'il s'agit de projets où l'acier et le béton

sont les matériaux de construction essentiels, il faut alors faire tout particulièrement attention au grand coupable de la dégradation des infrastructures – la corrosion.

L'expérience démontre que les dégâts causés aux infrastructures par la corrosion peuvent être coûteux sur le plan des vies humaines, nuire à l'environnement et perturber l'activité économique. Une étude qui a fait date réalisée pour le compte de la Federal Highway Administration des États-Unis (FHWA), publiée en 2002, révèle les coûts directs qui se rattachent à la corrosion des métaux dans la plupart des secteurs industriels des États-Unis. Cette étude démontre que « les coûts estimatifs directs annuels de la corrosion aux États-Unis atteignent le montant record de 276 milliards de dollars, soit environ 3,1 % du produit intérieur brut du pays¹ ». Au Canada, une étude fondée sur des données datant de 2003 révèle que les coûts de la corrosion pour l'économie canadienne se chiffrent à 23,6 milliards de dollars². On estime que les coûts indirects portent le total des montants annuels à 552 milliards de dollars aux États-Unis et à 46,4 milliards de dollars au Canada.

Le constat sans doute le plus troublant de cette étude est que, selon la NACE International, reconnue dans le monde comme l'entreprise qui fait autorité sur la lutte contre la corrosion, cinquante pour cent (50 %) des coûts de corrosion sont évitables³. De plus, employées judicieusement, les techniques de gestion de la corrosion permettent d'économiser entre vingt-cinq et trente pour cent (25-30 %) des coûts annuels totaux de la corrosion⁴. Par exemple, on peut utiliser des matériaux qui résistent à la corrosion dans la construction des nouvelles infrastructures. Certaines techniques électrochimiques comme la protection cathodique peuvent être utilisées pour remettre en état les ponts déjà endommagés par la corrosion. On peut installer des équipements de surveillance de la corrosion durant les travaux initiaux de construction tandis que des éléments de conception, comme de bons systèmes de drainage, peuvent prolonger la vie utile d'un bien.

En outre, on peut appliquer des revêtements protecteurs sur l'acier correctement apprêté et d'autres substrats pour le protéger contre un milieu corrosif. Selon la NACE International, l'élément le plus important qui permet de réaliser des économies grâce aux méthodes de gestion de la corrosion consiste à appliquer des revêtements protecteurs. Mais ces revêtements doivent être appliqués correctement par des gens de métier qualifiés qui ont suivi la formation nécessaire et ont obtenu leur agrément.

À cette fin, l'UIPMC s'emploie actuellement à lancer un nouveau certificat de gens de métier qualifiés au Canada, à savoir le certificat de Spécialiste de l'application des revêtements (SAR), conçu conjointement par la Society for Protective Coatings (SSPC), la National Association of Corrosion Engineers International (NACE International) et le Finishing Trades Institute International. Cette norme conjointe n° 13 SSPC ACS-1/NACE n'est pas l'apanage de l'UIPMC, mais est accessible au grand public afin d'en optimiser l'adoption par l'industrie. Pour être admissibles au programme de SAR, les candidats sont tenus de posséder au moins 3 000 heures d'expérience de la projection d'abrasifs et de l'application de revêtements industriels par pulvérisation. Ils doivent ensuite suivre au minimum 450 heures de formation technique et réussir un examen écrit et deux épreuves pratiques. Aussitôt obtenu ce certificat, le spécialiste de l'application des

¹ « Corrosion Costs and Preventive Strategies in the United States »; CC Technologies Laboratories, Inc., U.S. Federal Highway Administration, Turner-Fairbank Highway Research Centre, Case Western Reserve University, Publication No. FHWA-RD-01-156.

² « Corrosion Prevention and Protection: Practical Solutions, 2007 »; V.S. Sastri, Edward Ghali, Mimoun Elboujdaini.

³ <http://www.nace.org/Corrosion-Central/Industries/Coatings-Industry/#sthash.9O4dObhZ.dpuf>

⁴ « Corrosion Prevention and Protection: Practical Solutions, 2007 »; V.S. Sastri, Edward Ghali, Mimoun Elboujdaini.

revêtements se spécialise dans l'atténuation de la corrosion de l'acier et du béton utilisés par exemple dans les ponts, les pipelines, les équipements de services publics et les navires.

Compte tenu des économies importantes qui peuvent résulter de l'adoption de mesures visant à réduire les coûts élevés de la corrosion, l'UIPMC est d'avis que le gouvernement du Canada doit imposer comme condition du financement des futures infrastructures la prise de mesures visant à gérer prudemment les biens publics de manière à en prolonger la vie utile.

2) Optimiser le nombre d'emplois pour les Canadiens

Comme nous l'avons vu plus haut, tous les métiers de finition débutent par un apprentissage. C'est pourquoi nous reconnaissons les multiples initiatives fructueuses prises par le gouvernement fédéral dans sa suite de budgets, notamment la Subvention incitative aux apprentis, la Déduction pour outillage des gens de métier, le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis et, dans le PAE de 2014, le Prêt canadien aux apprentis. Des mesures comme celles-ci peuvent contribuer à satisfaire à la demande vigoureuse et croissante de gens de métiers spécialisés au Canada et à créer de bons emplois bien rémunérés pour les Canadiens.

Malgré l'appui indéfectible du gouvernement pour la formation des apprentis et le parachèvement des programmes, il est juste d'affirmer que d'importants problèmes continuent de survenir dans la satisfaction des besoins des employeurs, des entrepreneurs et de ceux qui souhaitent faire carrière dans les corps de métier. Le taux de diplomation des apprentis continue d'être faible au Canada, on constate un manque soutenu de participation des employeurs, des incohérences entre les programmes d'apprentissage provinciaux et territoriaux et, dans certaines provinces, un taux élevé apprenti-compagnon.

Compte tenu de ces difficultés permanentes, nous recommandons au Comité de songer à prendre des mesures supplémentaires pour apaiser ces préoccupations de manière à atteindre les objectifs du gouvernement en matière d'intérêt public pour la formation et de contribuer à créer un plus grand nombre d'emplois, à augmenter les investissements et à assurer la croissance économique au Canada.

CONCLUSION

Nous félicitons les membres du Comité de solliciter l'avis d'organisations et de particuliers tandis qu'ils formulent leurs recommandations à l'intention du ministre des Finances dans le cadre de ses délibérations sur le Plan d'action économique de 2015. Notre objectif est : a) d'optimiser le rendement de l'argent investi par le gouvernement dans les infrastructures au cours de la prochaine décennie en insistant sur de judicieuses mesures de gestion des biens et de lutte contre la corrosion, notamment les économies considérables réalisées par l'application de revêtements protecteurs par des gens de métier spécialisés; et b) d'appuyer davantage le système d'apprentissage au Canada pour être sûr que l'offre de gens de métier spécialisés cadre avec la demande de leurs compétences respectives. L'UIPMC est convaincue que des mesures comme celles-ci entraîneront la création d'un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité pour les Canadiens et contribueront à la prospérité économique permanente de ce pays.